

Sup^Éducation



Limousin

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 19, avenue du général Leclerc, 87100 LIMOGES @ sudeduclimousin@gmail.com ☎ 06 80 87 88 75

COMPTES ANNUELS Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

BILAN COMPTABLE

ACTIF			PASSIF		
	2019/2020	2020/2021		2019/2020	2020/2021
Comptes financiers	8143,33	5117,36	Fonds propres	2 811,87	4807,31
Chèques non décaissés	180,00	-207,49	Fonds de solidarité	-	1500
Compte de tiers	0	0	Résultat	3495,44	-1397,44
Total	8 323,33	4 909,87	Compte de tiers	2016,02	0
			Total	8 323,33	4 909,87

COMPTE DE RESULTAT

6: CHARGES			7: PRODUITS		
	2019/2020	2020/2021		2019/2020	2020/2021
60 : Achats matières fournitures	-	880,95	7560 : Adhésions	6 181,50	5 694,00
61 : Services extérieurs			7562 : Participations au stage de Ligoure	-	-
613 : Location de salles et emplacement	20,00	-			
616 : Assurance	19,95	19,89			
618 : Documentation	-	145,29			
62 : Autres services extérieurs					
622 : Rémunération intervenants	5,33	-			
623 : Divers, pourboires, dons (Corrèze)		2 780,89			
625 : Frais transports, hébergements	54,54	695,36			
626 : Frais postaux et télécommunication	141,52	179,18			
627 : Services bancaires	13,00	30,00			
65 : Autres charges					
Cotisation à la fédération	2 109,88	1 981,52			
Cotisation pour Solidaires	241,84	198,36			
67 : Charges exercice antérieur	80,00	180,00			
TOTAL CHARGES	2 686,06	7 091,44	TOTAL PRODUITS	6 181,50	5 694,00

RESULTAT	3 495,44 €	-1 397,44 €
-----------------	-------------------	--------------------

ANNEXE aux Comptes annuels
Exercice du 01/09/2020 aux 31/08/2021

• **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020/2021 ET REGLES COMPTABLES**

SUD Éducation LIMOUSIN publie ses états financiers pour l'exercice 2020-2021 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

• **NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

• **NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

• **LE TABLEAU DES RESSOURCES**

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2020/2021 :

Ressources de l'année	
cotisations reçues	5 694,00 €
versements des cotisations	0,00 €
subventions reçues	0,00 €
autres produits d'exploitation perçus	0,00 €
produits financiers perçus	0,00 €
Total des ressources	5 694,00 €

• **LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

• **PERSONNEL**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Éducation Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins . Pour l'exercice 2020/2021, le syndicat Sud Education Limousin a utilisé 0,882 ETP.

• **AFFILIATION**

Le syndicat est affilié à l' Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre, il a été versé en 2020-2021, 43,36€ à Solidaires Corrèze et 75€ à Solidaires Haute-Vienne.